



> PRIX MOBILITÉ D'ENTREPRISE 2009



Lauréat

Administration communale de la ville de Nyon

pour la mise en place
d'un Plan de mobilité
pour les collaboratrices et collaborateurs
de l'administration communale

> « L'entreprise » Ville de Nyon

Nyon est la ville centre du district de Nyon. Elle accueille actuellement près de 18'000 habitants et 10'000 emplois. L'administration communale est composée de 310 employés fixes, répartis dans 13 services situés sur 5 sites principaux et autant de « micro-sites ». Ces collaboratrices et collaborateurs accomplissent des services à la population extrêmement variés, impliquant une multitude de métiers.



> Pourquoi réaliser un plan de mobilité ?

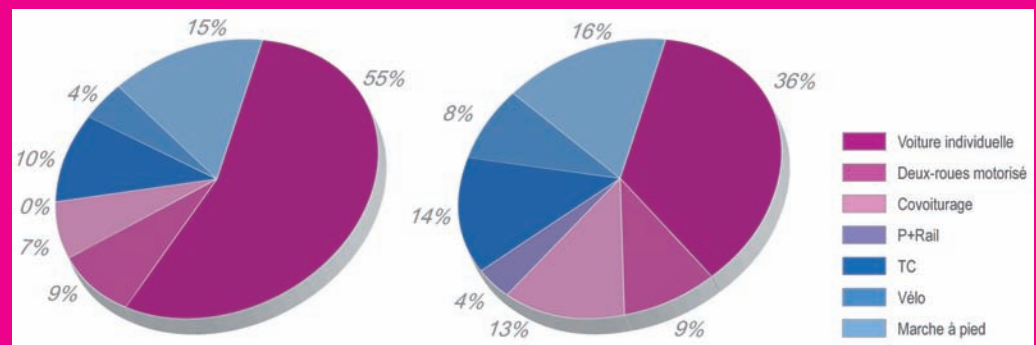
Consciente que les plans de mobilité d'entreprise permettent d'influencer directement la répartition modale du personnel, la Municipalité a décidé en février 2007 d'établir un plan de mobilité pour ses propres collaboratrices et collaborateurs. En inscrivant la réalisation du plan de mobilité dans les priorités de législature, la Municipalité a ainsi souligné l'importance qu'elle accorde à cette démarche et sa volonté d'être exemplaire pour inciter les entreprises de la place à s'engager elles aussi sur la voie de la mobilité durable.

Objectif du plan de mobilité :

La Municipalité souhaitait mettre en place un plan de mobilité complet entraînant un important report modal et permettant de se montrer exemplaire. L'objectif défini suite à une analyse initiale est de diminuer la part du trafic individuel motorisé (voitures et deux-roues motorisés) d'actuellement deux tiers à la moitié en quatre ans.

Avant (2007)

Objectif (2011)



> Prix mobilité d'entreprise

Le but du Prix est de récompenser une entreprise privée ou une institution publique domiciliée dans le canton de Vaud et qui encourage activement l'utilisation de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires et/ou professionnels de ses employés, visiteurs ou clients.

Un plan de mobilité peut apporter des avantages écologiques, économiques et sociaux importants, quels que soient la localisation de l'entreprise et le domaine d'activité.

> Mesures mises en œuvre

Le plan d'action est composé de 33 mesures, dont les principales sont :

Vélos à assistance électrique

- Mise en place sur tous les sites qui en ont l'utilité professionnelle
- Réservation en ligne
- A disposition des collaboratrices et collaborateurs pour une utilisation privée le week-end

Subvention à l'achat d'un abonnement

- Remboursement de l'abonnement demi-tarif CFF
- Subvention à l'achat d'un abonnement annuel TPN ou CFF

Mobility Business CarSharing

- Création d'un nouvel emplacement muni de deux voitures à la place du Château, dont l'une à l'usage exclusif de l'administration communale durant la journée, et l'autre qui fonctionne comme voiture d'appoint

Stationnement

- Toutes les places de stationnement des collaborateurs sont devenues payantes
- Tarification différenciée selon la qualité de desserte en transports publics et mobilité douce
- Encouragement au covoiturage : rabais de 50% octroyé aux covoitureurs
- Rabais de 50% aux personnes qui ont un travail jugé pénible
- Gratuité pour les personnes ayant besoin de leur véhicule pour le service

Action annuelle de sensibilisation et de formation

- Action une fois par année, par exemple l'action « Ça marche pour ma commune », qui sensibilise aux effets négatifs de la sédentarité grâce à des podomètres portés pendant une semaine

Prix Mobinno

- Le prix récompense une collaboratrice ou un collaborateur ayant démontré un comportement exemplaire en termes de mobilité



> Méthodologie de mise en œuvre du plan de mobilité

1. **Etude** par un bureau spécialisé (enquête auprès du personnel et géopositionnement)
2. Elaboration d'un **catalogue de mesures adaptées** aux spécificités de l'administration
3. **Evaluation des mesures** par un groupe d'usagers représentant les services de la commune
4. **Sélection des mesures** en fonction des besoins et les possibilités de l'administration et du personnel
5. **Validation par le Conseil communal** et allocation d'un budget pour la mise en œuvre du plan de mobilité



> Effets pour le personnel, la collectivité et l'environnement

Le personnel

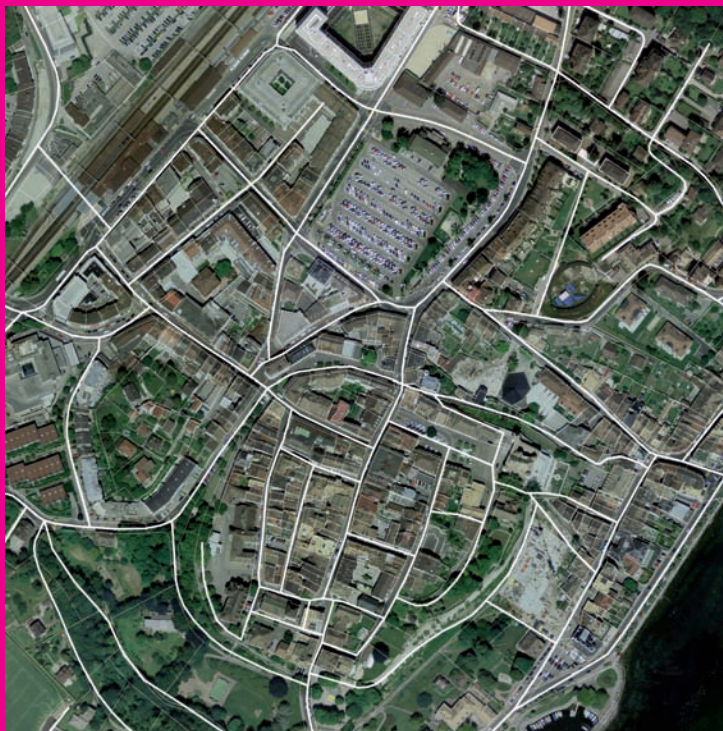
- Les collaboratrices et collaborateurs bénéficient de nouvelles prestations facilitant entre autres l'accès aux transports publics. D'autres prestations, comme le covoiturage, favorisent le contact entre collaborateurs. Le passage à la mobilité douce a des effets bénéfiques sur la santé
- En se dotant d'un plan de mobilité ambitieux, la Ville de Nyon augmente son attractivité en tant qu'employeur et améliore son image en tant qu'organisme public

La collectivité

- Dans le cadre de cette démarche, la Ville de Nyon intensifie le contact et la collaboration avec les entreprises nyonnaises. Elle les incite à réfléchir au fonctionnement de leur mobilité, aspect important du développement durable d'une entreprise
- En diminuant le risque de congestion sur le réseau routier à long terme, le plan de mobilité aide à maintenir de bonnes conditions de circulation, ce qui a un effet positif sur l'attractivité et la compétitivité du site économique de Nyon, mais aussi de la région
- La médiatisation du plan de mobilité de la Ville participe à la sensibilisation de la population aux problèmes et aux enjeux de la mobilité

L'environnement

- Le report modal vers des modes de transport durables, auquel le plan de mobilité aspire, permet d'économiser de l'énergie et participe ainsi à la protection du climat et à la limitation des nuisances en termes de bruit et de pollution de l'air



Etat de Vaud
Service de la mobilité
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne
tél.: 021 316 73 73
www.vd.ch/sm

Ville de Nyon
Office de la Mobilité
Place du Château 3
1260 Nyon
tél.: 022 363 83 40
www.nyon.ch